



## **APPEL A CANDIDATURES**

### **PERSONNES QUALIFIEES**

#### **ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX**

La personne qualifiée est la référente pour le respect des droits des usagers des établissements et services sociaux ou médico-sociaux.

Dans le cas d'un simple questionnement ou d'un différend intervenant dans un établissement ou un service médico-social, l'utilisateur ou ses représentants légaux peuvent faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne qualifiée a un rôle de médiateur, de soutien et d'information. Son intervention est gratuite et réalisée en toute discrétion.

Le formulaire de candidature ci-dessous doit être adressé à la délégation départementale de l'ARS à l'adresse [ars-ddXX-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-ddXX-direction@ars.sante.fr) accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation avant le 31 octobre 2021.

NB : l'adresse mail est à adapter en fonction de la délégation départementale concernée (exemple : pour la Charente, il conviendra d'écrire à l'adresse [ars-dd16-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd16-direction@ars.sante.fr))

Nom :

Prénom :

Département de résidence :

Commune :

Coordonnées (téléphone et mail) :

Compétences (*plusieurs choix possibles*) :

secteur personnes âgées

secteur handicap

secteur petite enfance

Pour tout renseignement : [ars-na-dstrat@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dstrat@ars.sante.fr)

Véronique ROUSSEAU / Johanne VASSELLIER

Tél. : 07 63 62 55 48 / 05 57 01 44 21